

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD, E. PROST-ROMAND, X. CHAUVIN, A. JACQUET, D. DODANE, M. GUYON, J. MOREL, J. PARET, C. GENIN

Excusée : M. DURAFFOURG

Absent : O. COURROUVILLE

Secrétaire de séance : J. PARET

Convocation du 03 juillet 2018

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal, à l'unanimité et nomme Jérôme PARET comme secrétaire de séance.

Presbytère : nouvelle réflexion

A la demande de M.le Maire, le point 5) de l'ordre du jour (nouvelle réflexion presbytère) est avancé en 1) : Monsieur LACANAL de SICA, en charge du dossier de réhabilitation du presbytère intervient devant le conseil exceptionnellement suite à une conversation avec M. le Maire dans l'après-midi qui est mécontent des services de SICA. M. LACANAL explique les retards de suivi du dossier : il y a une étude de sol qui a été effectuée et il faut attendre le rapport de cette étude qui est monté par une autre structure ce qui implique de grands retards sur la consultation des entreprises et le montage du permis de construire. De plus, il y aura probablement une plus-value sur le coût global des travaux de 2 % sur le devis initial...

Un tour de table est effectué afin que chaque conseiller s'exprime : à l'unanimité, il en ressort que le conseil décide d'attendre le résultat de l'ouverture des plis qui interviendra fin septembre.

A l'issue de cette procédure, le conseil prendra une ultime décision en octobre sur la poursuite du projet ou sur sa mise en sommeil.

1) Etablissement Public Foncier : contrat de portage (tènement immobilier FAURE)

L'Etablissement Public Foncier (EPF) a porté les enchères au TGI de LONS LE SAUNIER le 2 juillet dernier, et a finalement fait une offre d'achat de 80 000 € pour le tènement immobilier FAURE en face de la Mairie cadastré section AI n°s 32(maison), 35 (terrain à bâtir) et 31 (terrain en indivision pour ½ avec M.LAMBRE).

Cette adjudication sur saisie au profit de l'EPF deviendra définitive à l'expiration du délai de surenchère (10 jours).

Un contrat de portage sera ensuite établi entre l'EPF et la Commune de BELLEFONTAINE pour une 4 ans (ce contrat peut être prorogé en cas de besoin).

Le conseil municipal autorise M.le maire à signer ce contrat de portage et tous documents afférents à cette affaire.

2) Renouvellement contrats de travail à durée déterminée : Jessica MOREL et Bénédicte LAUX

Comme chaque année les CDD doivent être renouvelés ; pour Jessica MOREL, Adjoint Technique qui s'occupe de la gestion cantine/garderie en binôme avec Pascale MOREL : son CDD est reconduit pour le même poste, dans le même grade du 03/09/2018 au 05/07/2019. Concernant Bénédicte LAUX, Adjoint Technique également qui remplit les fonctions d'ATSEM et s'occupe du ménage de l'école et de l'accompagnement dans le bus scolaire : son CDD est également reconduit pour le même poste, dans le même grade du 03/09/2018 au 05/07/2019 ces 2 personnes donnent entière satisfaction.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité et le conseil autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents afférents à cette affaire.

3) Subvention entretien GTJ

Comme chaque année, une subvention est demandée au Conseil Départemental pour l'aide au traçage des pistes de ski de fond et l'entretien de la piste GTJ. Cette subvention s'élevait à 1.761 € en 2017, la demande est renouvelée pour la saison 2018/2019.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents afférents à cette affaire.

4) Tarifs cantine

Comme chaque année, les tarifs cantine sont rediscutés ;sur proposition de M.le Maire, le conseil décide de ne pas augmenter ces tarifs, s'agissant d'un service rendu à la population important pour les habitants : la délibération doit cependant être reformulée, car elle n'est pas compréhensible au niveau des tranches horaires.

La convention cantine sera signée pour 2018/2019 avec la Chaumière.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents afférents à cette affaire.

Comptes rendus divers et questions diverses

- 1) Eric PROST-ROMAND demande des nouvelles par rapport à la demande de pose de poteaux de fibre optique sur la commune pour alimenter Chapelle des Bois.

Gérard GERBOD est allé rencontrer Mme le Maire de Chapelle des Bois pour connaître son avis sur le sujet ; la commune de Chapelle des Bois commence l'enfouissement des réseaux, donc est totalement contre ce projet d'implanter des poteaux aériens, Mme le Maire de Chapelle des Bois a répondu négativement à ce projet de même que la Commune de BELLEFONTAINE.

- 2) Gérard GERBOD explique au nom le Syndicat Intercommunal des Eaux du lac de Bellefontaine, dont il est Président, que le tarif d'abonnement à l'eau potable augmentera de 5 % cette année, pour faire face d'une part aux investissements en cours (notamment la construction de la nouvelle station de traitement) et d'autre part, aux diverses contraintes à venir.

RAPPEL au civisme et au « savoir vivre » :

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2012 073-0008 portant réglementation des bruits de voisinage, M.le Maire rappelle que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs thermiques ou électrique (tondeuse à gazon, karcher, scie, débit de bois etc...)sont autorisés :

- Les jours de semaine (du lundi au samedi) : de 8h à 12h et de 13h30 à 20h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12 h .

Ces travaux sont donc interdits en dehors de ces plages horaires et notamment le dimanche après-midi.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 15 juillet 2018